



Coordonnées postale, téléphonique et courriel

Allée des tabacs – 47200 MARMANDE

Téléphone : 05.53.79.12.87 - Télécopie : 05.53.79.00.17.

Courriel : contact@adesformations.fr

Site : www.adesformations.fr

Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social DEAES

Présentation du DEAES

Le décret et l'arrêté du 29 janvier 2016 crée un diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social, en remplacement du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et du diplôme d'État d'aide médico-psychologique. Ce nouveau diplôme offre une possibilité de professionnalisation aux personnes qui jusqu'ici accompagnaient les enfants en situation de handicap dans le cadre scolaire. Ce diplôme d'État constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social.

Le diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social atteste des compétences nécessaires pour réaliser un accompagnement social au quotidien, visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature, qu'il s'agisse de difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie, ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, et à permettre à la personne de définir et de mettre en œuvre son projet de vie.

Siège social : Association pour le Développement Economique et Social – 9 bis rue Armand Chabrier 47400 TONNEINS

Association déclarée à la sous-préfecture de Marmande le 19/08/1987 sous le n° 2832 – Publication au J.O. le 09/09/1987

Enregistrée sous le n° 72 47 00117 47 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° Siret : 342 475 803 00017 – NACE 8559A

Définition du métier et du contexte d'intervention

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social. Il est donc quotidiennement en lien avec une équipe pluri-professionnelle.

Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun (70%) et de trois spécialités (30%) :

- **Accompagnement de la vie à domicile**
- **Accompagnement de la vie en structure**
- **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire**

Les objectifs de la formation

La formation a une triple vocation :

- permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences recensées dans le référentiel de compétences,
- amener à la construction d'une identité professionnelle,
- présenter chaque candidat aux épreuves de certification dès lors que le stagiaire aura souscrit à ses obligations.

Siège social : Association pour le Développement Economique et Social – 9 bis rue Armand Chabrier 47400 TONNEINS

Association déclarée à la sous-préfecture de Marmande le 19/08/1987 sous le n° 2832 – Publication au J.O. le 09/09/1987

Enregistrée sous le n° 72 47 00117 47 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° Siret : 342 475 803 00017 – NACE 8559A

Présentation de la formation

La formation préparatoire à l'obtention du D.E.A.E.S. se déroule selon le principe de l'alternance entre la formation théorique en centre de formation et la formation pratique mise en œuvre dans les sites qualifiants.

La durée et le contenu de la formation peuvent varier en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes possédés par le candidat.

La formation comprend donc deux dimensions :

- la formation « théorique » en centre de formation,
- la formation pratique dans les sites qualifiants.

Selon l'arrêté relatif au DEAES, l'acquisition d'une spécialité complémentaire est conditionnée à l'obligation de suivre un parcours de formation de 147 heures de **formation théorique concernant la spécialité choisie et de 175 heures de formation pratique, sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée.**

147 heures en centre de formation

La formation théorique et pratique se décompose en quatre domaines de formation (DF).

Le contenu de la formation par domaine de formation est présenté dans le tableau ci-dessous.

DOMAINES DE FORMATION (DF)	SPECIALITES
<p>DF 1 : Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale</p>	<p style="text-align: center;"><u>14 heures de spécialisation :</u></p> <p><u>→ Accompagnement de la vie à domicile :</u> L'organisation du secteur de l'aide à domicile: action sociale, médico-sociale et sanitaire Le contexte d'intervention du secteur de l'aide à domicile La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels</p> <p><u>→ Accompagnement de la vie en structure collective :</u> L'organisation du secteur La notion de qualité du service rendu par le service et par les professionnels</p> <p><u>→ Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :</u> L'organisation du système éducatif et les repères scolaires, périscolaires et loisirs La réglementation spécifique applicable aux élèves en situation de handicap, en accueil collectif</p> <p><i>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle en transversal</i></p>

<p style="text-align: center;">DF 2 : Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité</p>	<p style="text-align: right;"><u>63 heures de spécialisation :</u></p> <p>→ <u>Accompagnement de la vie à domicile :</u></p> <p>Alimentation et cuisine</p> <p>La personne et son rapport au vêtement et au linge à son domicile</p> <p>La personne et son rapport au cadre de vie</p> <p>Suivi du budget quotidien</p> <p>Les moments essentiels de la personne</p> <p>Le rapport à l'intime</p> <p>Le rapport à la différence et à la singularité dans la prise en compte de l'autre</p> <p>Le rapport au toucher dans le quotidien</p> <p>La prise en compte de la famille</p> <p>Accompagnements adaptés à la situation de la personne</p> <p>Ateliers pédagogiques</p> <p>→ <u>Accompagnement de la vie en structure collective :</u></p> <p>Notions d'hygiène et sécurité des locaux, de l'alimentation, du linge</p> <p>La personne et son rapport au vêtement et au linge: le vêtement et le linge</p> <p>La personne et son rapport à l'alimentation</p> <p>La personne et son rapport au cadre de vie</p> <p>Les moments essentiels de la personne</p> <p>Accompagnements adaptés à la situation de la personne</p>
--	--



	<p>→ <u>Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :</u></p> <p>Hygiène et sécurité des lieux considérés</p> <p>Incidence du handicap sur les apprentissages</p> <p>Notions de pédagogies et programmes scolaires</p> <p>Notions de méthodes, supports et outils d'apprentissage et de communication</p> <p>Notions des aménagements et adaptations pédagogiques applicables</p> <p>La démarche inclusive (notion et méthodes de facilitation)</p> <p>Les conséquences de la situation de handicap dans la vie quotidienne, et sur l'environnement scolaire et éducatif</p> <p><i>Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle en transversal</i></p>
<p>DF 3 : Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés :</p>	<p style="text-align: center;"><u>28 heures de spécialisation :</u></p> <p>→ <u>Accompagnement de la vie à domicile :</u></p> <p>L'intervention à domicile</p> <p>Participation au projet personnalisé</p> <p>La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement</p> <p>La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance</p> <p>Notions de droit du travail</p> <p>Les différents statuts des salariés ou agent de la fonction publique intervenant à domicile</p> <p>Les risques professionnels</p>



→ **Accompagnement de la vie en structure collective :**

L'intervention en structure

Participation à l'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé et accompagnements spécifiques

La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance

Notion de droit du travail

Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique

Les risques professionnels

→ **Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :**

L'intervention en milieu scolaire et en accueil collectif de mineurs : l'équipe de suivi en milieu éducatif, les partenaires et les outils institutionnels

Participation au projet personnalisé

La gestion des situations de violences et d'agressivité de la personne ou de l'environnement

La prévention, le repérage et l'alerte sur les situations de maltraitance

Notion de droit du travail

Les différents statuts de salariés ou agents de la fonction publique

Les risques professionnels

Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle en transversal

**DF 4 : Participer à
l'animation de la vie sociale et
citoyenne de la personne**

42 heures de spécialisation :

→ Accompagnement de la vie à domicile :

Techniques d'animation adaptées aux personnes en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs repères culturels

Communication verbale et non verbale

Communication avec la famille et les aidants naturels

Prévention de l'isolement des personnes

Repérage des activités proposées sur un territoire et de leur accessibilité

→ Accompagnement de la vie en structure collective :

Techniques éducatives et projet d'activité

Communication verbale et non verbale

Communication avec les familles et les aidants

Prévention de l'isolement des personnes

Repérage des activités proposées et de leur accessibilité

	<p>→ <u>Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire :</u></p> <p>Activités inclusives (communication et médiation autour du handicap, techniques éducatives et projet d'activité, activités collectives, méthodologie du projet d'animation, techniques éducatives et d'animation)</p> <p>Notions d'apprentissages et de pédagogie (démarches et outils)</p> <p>Communication verbale et non verbale</p> <p>Communication avec les familles et les aidants</p> <p>Prévention de l'isolement des jeunes</p> <p>Mise en accessibilité des activités proposées et de leur accessibilité</p> <p><i>Professionalisation et construction de l'identité professionnelle en transversal</i></p>
--	--



Les modules « Professionnalisation et construction de l'identité professionnelle » sont consacrés :

- **Aux groupes d'analyse des pratiques**

Thématique transversale à l'ensemble de cette formation, ils auront lieu lors de chaque regroupement. Ils ont pour objectifs :

- Apprendre à écouter, à échanger dans le respect d'autrui,
- Encourager la prise de parole,
- Savoir rendre compte d'une situation dans laquelle le stagiaire sera impliqué,
- Apprendre à décrire le contexte de la situation le plus objectivement possible
- Tenter de proposer des éléments de réponse
- Confronter des points de vue
- Proposer des liens avec des éléments théoriques.

- **A l'accompagnement à la certification :**

Chaque stagiaire bénéficiera d'un accompagnement individualisé tout au long de son parcours de formation ; ce suivi sera assuré par la même personne, référent individuel du candidat au sein de l'équipe pédagogique : le formateur de suivi.

Il a pour mission d'écouter, de conseiller le stagiaire, de favoriser l'émergence d'un questionnement sur sa pratique afin d'en percevoir toute la dimension professionnelle mais aussi de le soutenir dans son parcours ou face aux difficultés qu'il peut rencontrer.

Le formateur de suivi devra également évaluer les différentes prestations écrites, le parcours de formation. Il effectuera les visites de stage et participera à leur évaluation.

175 heures de formation pratique en site qualifiant

La formation pratique délivrée au sein des sites qualifiants est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'ADES. Elle est répartie de façon à permettre la professionnalisation des candidats sur l'ensemble des domaines de formation, socle commun et spécialité et participe

Siège social : Association pour le Développement Economique et Social – 9 bis rue Armand Chabrier 47400 TONNEINS

Association déclarée à la sous-préfecture de Marmande le 19/08/1987 sous le n° 2832 – Publication au J.O. le 09/09/1987

Enregistrée sous le n° 72 47 00117 47 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° Siret : 342 475 803 00017 – NACE 8559A

à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention de site qualifiant, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles d'accueil du stagiaire. Chaque stage fait l'objet d'une convention de stage établie entre l'établissement de formation, le stagiaire et l'organisme d'accueil; celle-ci précise les modalités de déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications du référent professionnel et les modalités d'organisation du tutorat.

Le formateur de suivi assurera le suivi individualisé du stagiaire par le biais de visites de stage. Ces visites sont organisées par le formateur en présence du stagiaire et du référent professionnel, à minima. Chaque stage donne lieu à une évaluation dont les supports sont issus du livret de formation du stagiaire.

Modalités d'évaluation et de certification.

L'évaluation des compétences acquises, pour la spécialité concernée, est effectuée au cours d'un oral de soutenance, à partir d'un dossier rédigé par le candidat pendant son parcours.

L'épreuve est notée sur 20. Les candidats ayant obtenu la note de 10 se verront délivrer le certificat de spécialité.